

Commissariat général à la stratégie et à la prospective



Thématique de travail possible n°6

Une stratégie nationale pluriacteurs, formalisée dans un plan national RSE, pour promouvoir la vision française dans les négociations internationales.

Constat / Diagnostic

Le concept de Responsabilité Sociétale et les pratiques attendues de la part de ses acteurs ont considérablement évolué depuis le début du XXI^e siècle. Aux thématiques de l'environnement, du social et de la gouvernance se sont ajoutés les droits de l'Homme (Pacte Mondial des Nations Unies, ISO 26000, Principes Directeurs pour les Droits de l'Homme et les Entreprises des Nations Unies et projet de directive européenne sur le reporting), le respect des consommateurs (Principes de l'OCDE), la préservation de la biodiversité (Principes de la Société Financière Internationale), l'observation de l'équité fiscale (Principes de l'OCDE) et la lutte contre la corruption (Pacte Mondial, directive reporting, Principes de l'OCDE).

La sphère de responsabilité ne concerne plus seulement les filiales mais la chaîne des fournisseurs définie de façon extensive par l'expression "les relations d'affaire" dans les Principes de l'OCDE pour les multinationales. Et la notion de volontarisme, c'est à dire de libre arbitre du dirigeant d'entreprise, s'estompe dès lors que des mécanismes publics nationaux sont chargés de veiller au respect d'engagements pris, au nom de leurs entreprises par les États (PCN de l'OCDE) et que des juges s'inspirent des textes internationaux pour transformer certains principes en droit obligatoire (jurisprudences Erika et Eternit).

En outre s'observe l'affaiblissement du rôle prépondérant des États en matière de construction de normes internationales concernant les entreprises : de multiples normes sectorielles sont conçues et développées par des organisations privées avant d'être reconnues par la puissance publique, et les organisations intergouvernementales elles-mêmes, dont le système des Nations Unies, s'ouvrent à la normativité privée : Pacte Mondial, Principes de l'investissement responsable, Principes de l'assurance responsable, etc. Enfin la co-conception et la co-gestion associant acteurs publics et privés deviennent des pratiques banalisées : Initiative pour la transparence de l'industrie extractive, Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme, etc.

Dans ce contexte nouveau, nombre de gouvernement ont identifié, dans cette nouvelle manière de produire de la régulation internationale, un enjeu et un défi nécessitant un renouvellement de leurs pratiques diplomatiques.

Ces dernières années ont vu la diplomatie française jouer un rôle de plus en plus actif et reconnu dans ce domaine, mais sans qu'une vision stratégique l'inspire et souvent avec retard. Alors qu'un certain nombre des concepts-clés promus par elle ont été reconnus (primat des conventions internationales en matière de droits fondamentaux sur le droit national, rôle des États dans la définition des règles de transparence, importance du dialogue social dans la RSE), elle semble peu investie dans les mécanismes internationaux de production de normes dès lors qu'ils ne s'inscrivent pas dans un cadre intergouvernemental classique. Or ils se multiplient et d'autres gouvernements sont souvent très présents - via des acteurs privés proches - dans leur gouvernance.

Leviers potentiels et pistes de travail

Le rapport Brovelli-Drago-Molinié a invité à réfléchir à une stratégie francophone de négociation internationale au service de nos valeurs et de nos intérêts, dont un précédent heureux a été la négociation ISO 26000. La déclaration finale de la Conférence de Rio dite "+ 20" et le projet intitulé "Architecture pour un monde meilleur" du Pacte Mondial invitent fermement les entreprises à contribuer à concevoir, avec les États, une stratégie de développement soutenable et inclusive de la planète articulée autour de nouveaux objectifs de développement. Une réflexion en la matière a été esquissée dans le cadre des Assises du Développement et de la Solidarité Internationales organisées fin 2012. Le Conseil Economique, Social et Environnemental assure le secrétariat du réseau des CES francophones (au nombre 20) et a élaboré avec eux une Feuille de route qui propose un programme de travail visant à construire une pensée et une stratégie communes sur la RSE autour des négociations ISO et des objectifs qui prendront la suite des Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2015.

Une stratégie internationale de promotion des conceptions françaises suppose que celles-ci, jusqu'ici plus implicites qu'explicites, bâties essentiellement autour d'extrapolations de principes (de précaution, de protection des consommateurs, de transparence par le reporting sur les risques...) soient davantage élaborées et formalisées. La rédaction du Plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE dont la Commission européenne a souhaité que chaque État-membre se dote, dont une esquisse a été rédigée par le gouvernement, offre l'occasion à la Plateforme d'entreprendre le travail de consolidation et de synthèse d'une pensée française de la responsabilité sociétale jusqu'ici éparse¹ et à qui il manque le ciment de la cohérence. « Pensée française » ne signifie pas frileusement hexagonale, laquelle serait un contresens dans un monde globalisé où le thème de la RSE connaît un indéniable succès.

¹ Le ministère des affaires étrangères a confié à la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme le soin de réfléchir à ce qui pourrait constituer le chapitre relatif aux droits de l'Homme de ce plan, en réponse à la sollicitation de la Commission européenne. Voir thématique n°3

La multiplicité des lieux où s'élaborent les normes de RSE et le caractère de plus en plus multi-acteurs des processus de co-conception de ces dernières appellent une réflexion sur la mise en place en France d'un système de surveillance du paysage géopolitique international de la normalisation et un investissement collectif et concerté de l'ensemble des acteurs dans ces processus alors que le ministère des affaires étrangères s'apprête à se réorganiser après les cinq ans d'expérimentation de la fonction d'ambassadeur chargé de la RSE. Sont à prendre en compte à cet égard les résultats d'une étude à paraître réalisée par des chercheurs sur la base de données du site d'information spécialisé sur la RSE dans les pays émergents et en développement, www.rse-et-ped.info.

-Evolutions thématiques : Le thème du travail augmente en 2012 avec 18% de citations, contre 13% ou 14% de 2007 à 2011 ; celui des droits de l'Homme baisse (27% en 2011 et 2012), après avoir connu un momentum avec l'adoption des Principes de l'ONU (31% à 33% de 2007 à 2010) ; le thème du développement ressort significativement en Afrique (26% des thèmes contre 17% à 20% ailleurs)

- Secteurs sous focus : Les industries extractives représentent 28% des secteurs cités, suivies de l'agro-alimentaire, qui de 13% entre 2006 et 2010 grimpe à 16% en 2011 et 17% en 2012. S'y ajoute que le Top 3 des entreprises les plus citées est passé de 3 entreprises pétrolières en 2006 à 3 entreprises des TIC – Apple, Foxconn et France Télécom -, signe d'une explosion des attentes sociétales envers ce secteur.

- Géopolitique de la RSE : La RSE dans les pays en développement est de plus en plus impulsée dans les pays non-OCDE– ils passent de 53% à 66% des citations entre 2006 et 2012.

Enfin, il faut noter que l'investissement d'un bon nombre de gouvernements dans de stratégies de promotion de leur conception de la RSE et des pratiques de leurs entreprises en la matière s'inscrit dans une politique de construction d'une image internationale favorable à leurs exportations et leurs investissements à l'étranger. Le rapport Brovelli-Drago-Molinié affirme à cet égard : « Lorsque les entreprises françaises sont exemplaires en matière de responsabilité globale, elles offrent pour leurs exportations et leurs investissements à l'étranger des garanties tant en terme de qualité que de sécurité, notamment juridique.

Les accords-cadres internationaux conclus par plusieurs sociétés françaises sur la RSE avec leurs syndicats ou des fédérations internationales et l'obligation de reporting extra-financier ne sont pas suffisamment mis en valeur par les entreprises elles-mêmes mais également par la diplomatie économique française. Or généraliser et mettre en valeur les démarches exemplaires des entreprises françaises à l'international (proposition n° 19) contribuerait à renforcer la compétitivité de la « Marque France » à l'international y compris dans la recherche de nouveaux débouchés.[...] La France et son réseau diplomatique disposent d'une vraie crédibilité pour poursuivre leur effort de conviction et leur travail d'impulsion internationale sur les sujets de responsabilité extra-financière des entreprises. Dans une économie globale, il importe de contribuer tout particulièrement, dans les discussions multilatérales, à la diffusion la plus large des normes considérées en France et en Europe comme des normes minimales d'exemplarité et des normes de progrès, de performance durable et de loyauté

commerciale. [...] Pour garantir des pratiques commerciales plus responsables, dans le cadre d'une concurrence loyale, il est urgent de renforcer le poids des exigences sociales et environnementales dans les accords commerciaux internationaux. »

Secrétariat de la Plateforme – 27 septembre 2013